

L'instituteur et le service militaire

Autor(en): **Musy, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **41 (1912)**

Heft 6

PDF erstellt am: **30.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039593>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

constituent souvent qu'un oreiller de paresse entre les mains d'un maître négligent.

La méthode et les moyens d'enseignement ont, sans doute, une valeur objective; mais cette valeur est nécessairement très relative et dépend avant tout des aptitudes, du travail et de l'esprit d'initiative du maître appelé à s'en servir.

Pour nous résumer sur ce point essentiel, nous dirons : Mieux vaut une méthode médiocre ou incomplète bien appliquée que, point de méthode ou, même, qu'une bonne méthode mal comprise et mal ou pas appliquée. Cela est de toute évidence.

Ajoutons que, pour juger des résultats obtenus dans l'emploi d'une méthode, le bon sens le plus élémentaire exige que l'application à l'enseignement en soit faite par un maître qualifié, et que celui qui afficherait la prétention de vouloir juger une méthode d'après les résultats obtenus par un maître qui ne la connaît qu'imparfaitement, ressemblerait à l'expert qui se permettrait d'apprécier la valeur d'un outil d'après le parti qu'un apprenti sait en tirer. N'est-ce pas ce que font trop souvent, consciemment ou inconsciemment les détracteurs de nos méthodes actuelles d'enseignement primaire.

Nous aurions plusieurs remarques à faire sur les moyens d'enseignement généraux. Ayez patience, elles arriveront en temps et lieu, lorsqu'il s'agira de l'enseignement des branches du programme dans lesquelles ils rentrent.

(A suivre.)

F. OBERSON.

— 348 —

L'instituteur et le service militaire

Voilà sans doute un sujet qui peut paraître quelque peu hors cadre dans une revue pédagogique; et cependant, nous nous permettons de l'aborder dans l'espoir que le lecteur nous le pardonnera. N'est-ce pas dernièrement que, dans une brillante analyse littéraire, un honorable correspondant faisait dire au *Bulletin* « qu'aujourd'hui, les jeunes gens de chez nous ne connaissent guère la patrie que par les contraintes brutales du service militaire. » Cette réflexion a provoqué notre surprise et même notre indignation. Serait-elle peut-être basée sur l'incident de la caserne d'Hérisau ou plus récemment encore celui de Payerne? Nous pouvons le supposer; mais ces faits isolés qui ont provoqué plusieurs interpellations au sein des Chambres fédérales n'ont-ils pas été frappés des

peines les plus sévères? Peut-on d'ailleurs, par une déduction aussi sommaire, et sophistique formuler pareil jugement sur la généralité de notre armée? Que M. Risse se rassure donc, car nous sommes encore loin de la discipline prussienne. Oublie-t-il que, pour épargner un surmenage excessif à nos jeunes gens, nous bénéficions depuis l'année 1907 de l'institution des cours annuels de répétition? Notre collègue voudrait-il peut-être de la discipline mielleuse des gardes mobiles de la Révolution française, de cette molle discipline qui fut la principale cause du désastre russe en Mandchourie? Nous présumons une réponse négative et pensons, avec M. Risse, que notre soldat doit s'imposer pendant le service militaire du dévouement et des sacrifices qu'on ne peut qualifier de « contraintes brutales! »

Qu'on nous permette maintenant d'attirer l'attention de nos collègues sur le faible recrutement d'officiers fourni par l'élément campagnard et sur la grande proportion d'étrangers qui forment les cadres de nos troupes. En effet, l'Annuaire militaire de 1911 donne, pour les trois bataillons fribourgeois de langue française un total de 91 officiers parmi lesquels 6 instituteurs seulement et 30 officiers d'autres cantons, soit une proportion de 6 % pour les instituteurs et 33 % pour l'élément étranger à notre canton. Ces chiffres éloquents suggèrent maintes réflexions. Remarquons qu'il est d'intérêt vital pour notre armée d'avoir une répartition territoriale des officiers sur l'ensemble du pays pour opérer la fusion parfaite de l'armée et de la nation. La troupe ne doit-elle pas être l'émanation fidèle du peuple pour remplir le mieux et avec le plus de conviction son devoir de patriotisme et de solidarité? Les instituteurs disséminés dans les campagnes sont tout qualifiés pour accréditer au sein de la population campagnarde l'idée militaire et patriotique. Ils représentent l'un des meilleurs éléments de nos milices. N'acquièrent-ils pas d'ailleurs chaque jour des qualités de commandement et de discipline dans la conduite de leurs classes? Pourquoi donc, chers collègues, n'entreriez-vous pas dans les cadres de nos bataillons? Vous, qui connaissez la psychologie du jeune homme, vous pourriez le faire bénéficier largement du service militaire, de cette école sociale, où il entre en relations avec des camarades de toutes classes et de positions différentes et où il apprendra à les aimer comme les membres d'une même grande famille helvétique. De plus, pourquoi ne pas profiter de l'art. 15 de la nouvelle loi militaire qui assure en totalité le paiement du remplacement des instituteurs appelés au service d'instruction comme officiers et sous-officiers. En avant donc les jeunes! et ne vous attardez point à la question de l'uniforme qui demande peu de sacrifices ou à quelque considération scolaire qui sera d'ailleurs vite réparée. Inspirons-nous tous de cet esprit militaire qui fortifie et ennoblit le caractère, trempe les nerfs, développe le courage et la volonté et qui a fait la gloire de notre belle patrie.

Nous avons aussi le plaisir de soumettre au lecteur l'excellente idée émise par un collègue dans une conférence d'arrondissement. Il s'agit de la célébration de notre fête nationale du 1^{er} août. A cette occasion, l'instituteur grouperait les enfants autour d'un monument historique, si possible, ou sur une hauteur. A la lueur d'un feu de joie et au milieu des chants, l'instituteur improviserait une causerie patriotique ou le

panégyrique d'un héros de notre histoire nationale. Ne serait-ce pas donner une heureuse interprétation à l'institution païenne des « Brandons. »

Enfin, chers collègues, un salut au drapeau ! Quelles nobles pensées ce mot n'éveille-t-il pas ? De quels élans généreux n'émeut-il pas notre cœur ! Le drapeau ! c'est la patrie résumée en deux syllabes concrètes qui renferment cependant mille choses : la douceur exquise de la terre natale, le charme agreste de nos campagnes, la liberté léguée par les aïeux, les souvenirs historiques d'un passé glorieux, le cliquetis de hallebardes triomphantes, et que sais-je encore ? Apprenons donc aux populations fribourgeoises qui encadrent le défilé des braves troupiers à saluer respectueusement le glorieux emblème de la Suisse chère à tous ses enfants.

J. MUSY, *inst.-officier.*



Question mise à l'étude dans l'arrondissement de la Sarine

M. l'inspecteur Perriard m'a chargé de préparer pour la conférence tenue à Prez le 9 mai 1911, le plan de quinze sujets de rédaction, destinés aux élèves des différents cours de nos écoles primaires. Je les ai tirés pour la plupart de nos livres de lectures et de la *Bible illustrée*. Il y a dix sujets pour le semestre d'hiver et cinq sujets pour le semestre d'été.

COURS SUPÉRIEUR. — Semestre d'été. **I. Salomon.** — C'était le fils de David. — Il a succédé à son père. — Il demande à Dieu la sagesse. — Son jugement. — Ses travaux : construction du temple, aggrandissement de Jérusalem, construction d'un palais. — Sa renommée. — Fin de sa vie. — Révolte de ses sujets.

II. Procession de la Fête-Dieu. — Imitation des *Rogations*. — Animation de la veille et du matin pour dresser les reposoirs. — Départ de la procession. — Ordre de la procession : la croix, les enfants vêtus de blanc, le chœur des chantres, les enfants de chœur, le Saint-Sacrement, les fidèles. — Le parcours : les maisons sont ornées ; arrêt à chaque reposoir ; rentrée à l'église. — Conclusion : impression profonde que nous laisse cette fête. Conservons soigneusement les solennités religieuses.

III. Lettre de conseils. — Ecrire à un frère pour lui conseiller l'épargne. — Votre frère est prodigue. Dites-lui la peine que cela vous a causée. Faites-lui comprendre ce que c'est que l'épargne bien entendue. Montrez-lui les résultats de